

(A)

(N° 14.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 1895.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1894 ⁽¹⁾,

Amendements présentés par le Gouvernement.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

Bruxelles, le 28 novembre 1895.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état des nouveaux amendements que je propose d'apporter au Budget de mon Département pour l'exercice 1894.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

⁽¹⁾ Budget, n° 171, IV (Session de 1892-1895).
Budget amendé n° 6.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

BUDGET POUR L'EXERCICE 1894.

Amendements présentés par le Gouvernement.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

SECTION 2^e. — Établissements de bienfaisance de l'État.ART. 48. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel.*

Afin de satisfaire à une demande de la Cour des comptes, il y a lieu de compléter ce libellé par le texte suivant :

» *Y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.* »

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 49. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.*

Crédit primitif	fr. 850,000 »
— amendé	843,000 »
Diminution.	fr. 7,000 »

Cette somme, qui est à transférer à l'article 53, représente le montant des salaires payés aux barbiers des prisons. Ces agents seront dorénavant com-

pris dans le cadre du personnel de ces établissements et leur traitement deviendra ainsi imputable sur l'article prérappelé.

ART. 53. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit primitif	fr.	987,400
— amendé		1,015,400
Augmentation	fr.	<u>28,000</u>

fr. 10,250. Augmentation déjà votée au cours de la discussion du budget de 1893;

fr. 7,000. Montant du transfert de l'article 49 ;

fr. 10,750. Somme nécessaire pour assurer les traitements de plusieurs nouveaux emplois à créer.

Total, fr. 28,000.

